

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 Juillet 2020

Présents : LANGLADE Rose, GIACOMIN Marie-Christine, IRAZOQUI Mailys, ROBERT Laurianne, BROCHET Jean-Luc, DUTILH Christian, FAURE Patrice, GRANDCLAUDON Bernard, LABAT Alcide, MAHIEU Ludovic.

Excusés : GAUTHIER Nadine.

La séance est ouverte à 19H30.

Ordre du Jour :

- Acte notarié fin de gérance du restaurant
- Acte notarié contrat location gérance du restaurant
- Loyer du multiple rural
- Délibération emprunt – Travaux du Presbytère
- Marché du Presbytère – Infructuosité des lots 3 et 5
- Vente lot n° 7
- Désignation des délégués COFOR 40
- Désignation des délégués CCLA
- Décision modificative n°1 + emprunt achat tracteur tondeuse
- Modification subvention association Patrimoine de Guinas-Cachen
- Questions diverses

1. **Acte notarié fin de gérance du restaurant**

Le délai légal de préavis pour une cessation de gérance est de 6 mois : le conseil municipal vote pour la résiliation du contrat de location gérance avec Monsieur GRAS pour que les nouveaux puissent exploiter dès que possible.

2. **Acte notarié de location gérance**

Les conditions qui ont été établies :

- multiple rural (restauration + vente pain, gaz, épicerie...)
- entretien des abords du restaurant

Clause de non concurrence apposée sur le contrat.

Approuvé à l'unanimité.

3. Loyer du restaurant

Il est décidé de fixer le montant du loyer à 850€ (de septembre à décembre 2020 : il sera de 500€, vu que les gérants fournissent tout le matériel).

Approuvé à l'unanimité.

4. Emprunt travaux au Presbytère

La proposition du Crédit Agricole a été jugée la plus avantageuse, avec un prêt de 250 000€, avec un taux fixe de 1,29% (remboursement sur 25 ans).

Le Conseil valide à l'unanimité la proposition.

5. Marché du Presbytère

Les lots 3 et 5 du marché pour la réhabilitation du Presbytère ont été déclarés infructueux (pas de réponses). Une consultation directe pour ces 2 lots se fera auprès d'entreprises.

Approuvé à l'unanimité.

6. Vente lot n°7

Madame le Maire indique que le lot n°7 a été retenu.

L'étude BERNADET se charge de la rédaction de l'acte de vente.

7. Désignation des délégués COFOR

Après appel à candidatures, les délégués désignés pour la COFOR sont :

- LABAT Alcide (Titulaire)
- GAUTHIER Nadine (Suppléante)

8. Désignation des délégués des commissions de la CCLA

Après appel à candidatures, les délégués désignés pour les commissions de la CCLA :

- ⇒ **FINANCES** = LANGLADE Rose et BROCHET Jean-Luc
- ⇒ **VOIRIE** = FAURE Patrice et BROCHET Jean-Luc
- ⇒ **URBANISME** = LANGLADE Rose et MAHIEU Ludovic
- ⇒ **ENFANCE/JEUNESSE/SPORTS** = ROBERT Laurianne
- ⇒ **ACTION SOCIALE** = LANGLADE Rose et BROCHET Jean-Luc
- ⇒ **SERVICE à la POPULATION** = DUTILH Christian et GIACOMIN Marie-Christine
- ⇒ **TOURISME** = GAUTHIER Nadine et IRAZOQUI Maïlys

9. Décision modificative n° 1 – Emprunt tracteur

Madame le Maire indique au Conseil que le tracteur est tombé en panne et n'est pas réparable (trop vétuste).

Des devis ont été demandés pour l'achat d'un neuf (devis société DESTRIEN moins disant pour 13 000€).

La dépense n'ayant pas été prévue au budget, une décision modificative en investissement a été validée à l'unanimité comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article-Chapitre	Montant	Article-Chapitre	Montant
2188 (21)	13 000	1641 (16)	13 000

10. Modification subvention des Amis du Patrimoine de Guinas-Cachen

Madame le Maire indique que la subvention qui avait été votée pour l'Association des Amis du Patrimoine de Guinas-Cachen était de 2 300€.

Sachant que l'église de Guinas est un bâtiment communal, la subvention accordée au titre du Budget Participatif 2019 sera versée à la commune (qui devra régler les travaux) et non à l'association.

Aussi, la subvention qui sera versée à l'association est ramenée à 200€.

Approuvé à l'unanimité.

11. Questions diverses

- Paysager dans le bourg : la Commission Botanique et Paysager doit venir faire un état des lieux et proposer des projets d'embellissement.

- Une sapinette penche dangereusement au Presbytère : il faut trouver une solution (Rose, Alcide et Oracio doivent s'y rendre)

- Question de Marie-Christine : existe-t-il un plan canicule sur la commune ?

Madame le Maire lui indique que cette partie est gérée par la CCLA, mais la délègue afin de contacter les personnes âgées pour une inscription éventuelle sur le plan canicule.

La séance est levée à 20H40.